

Convention de stage :

1^{er} article :

Dans le cas où le stage n'obtiendrait pas suffisamment d'élèves pour avoir lieu, il serait reporté ou décalé à un stage suivant. Vous en serez informé 72 H avant la date de celui-ci.

2^{ème} article :

Tout désistement à moins de huit jours avant la date prévue du stage, celui-ci ne sera ni reporté, ni remboursé. Sauf cas de force majeure.

Tout stage oublié ne sera pas remboursé.

3^{ème} article :

Les places ne seront réservées que lorsque celle-ci seront payées.

4^{ème} article :

En cas de brûlure, coupure ou autres petits incidents survenant pendant le stage la pâtisserie LAURENT ne sera pas responsable.

5^{ème} article :

Les cours auront une durée d'environ 4H pour un prix de 75€.
Ils débuteront bien à l'heure précise.

Se référer aux dates des stages.